



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Division du Centre d'investissement

GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAP-VERT

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD-PDDAA

**TCP/CVI/2905 (I)
(NEPAD Ref. 05/36 F)**

Volume VI de VI

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

Amélioration de la productivité de la pêche industrielle

Juillet 2005

CAP–VERT: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Développement des systèmes de production agro–forestiers dans les zones humides (ZAE IV) et subhumides (ZAE III) du Cap–Vert

Volume III: Développement des systèmes de production sylvo–pastoraux dans les zones arides et semi–arides

Volume IV: Captage, stockage et distribution d'eau d'écoulement superficiel pour l'irrigation

Volume V: Amélioration intégrée et durable de la pêche artisanale et côtière

Volume VI: Amélioration de la productivité de la pêche industrielle

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

Pays: Cap-Vert

Secteur d'activité: Pêche

Titre du projet proposé: Amélioration de la productivité de la pêche industrielle

Zone du projet: National

Durée du projet: 4 ans

Coût estimé: Coût en devises:.....2,56 millions de dollars EU
 Coût en monnaie locale: 3,44 millions de dollars EU
Total 6,00 millions de dollars EU

Financement envisagé: ¹

<i>Source</i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	0,6	10
<i>Institution(s) de financement</i>	5,4	90
<i>Bénéficiaires</i>	–	–
<i>Total</i>	6,0	100

¹ Equivalence monétaire:
 Unité monétaire = Escudo cap-verdien (ECV)
 1 \$EU = 92 ECV
 1 conto = 1 000 ECV

CAP–VERT

Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD–PDDAA « Amélioration de la productivité de la pêche industrielle »

Table des matières

Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE/ENCADREMENT DU PROJET	1
A. Origine du projet	1
B. Généralités.....	1
(i) <i>Environnement économique et social</i>	1
(ii) <i>La pêche industrielle</i>	2
(iii) <i>Les contraintes du sous-secteur</i>	4
(iv) <i>Les atouts du sous-secteur</i>	5
II. ZONE DU PROJET.....	6
III. JUSTIFICATION	7
IV. OBJECTIFS DU PROJET	7
V. DESCRIPTION DU PROJET	7
Composante 1: Création d'un Fonds de réhabilitation des unités de pêche industrielles	7
Composante 2: Fonds de réhabilitation/opérationnalisation des infrastructures d'appui à terre et de commercialisation	8
Composante 3: Construction d'un centre d'approvisionnement en appât.....	9
Composante 4: Formation.....	9
Composante 5: Appui institutionnel à l'Association des armateurs de pêche industrielle et à l'Unité de gestion du projet	10
VI. COÛTS INDICATIFS	10
VII. SOURCES POSSIBLES DE FINANCEMENT	11
VIII. BÉNÉFICES ESCOMPTÉS	11
IX. JUSTIFICATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DU PROJET	12
A. Analyse financière des unités de pêche de 11 mètres.....	12
B. Analyse financière des unités de pêche de 24 mètres.....	13
C. Analyse financière des petites unités de transformation du poisson.....	14
X. CADRE INSTITUTIONNEL D'EXÉCUTION DU PROGRAMME	15
A. Cadre institutionnel du secteur	15
B. Cadre institutionnel d'exécution du projet/programme	16
XI. ASSISTANCE TECHNIQUE.....	17
XII. RISQUES	18
XIII. CONDITIONS PRÉALABLES	18
Appendice: Carte des îles du Cap–Vert et sites du programme	19

Abréviations

BAD	Banque africaine de développement
CPUE	Captures par unité de pêche
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
GOP	Grandes options du plan 2002–2005
HACCP	Analyse des risques aux points critiques (<i>Hazard Analysis Critical Control Point System</i>)
INDP	Institut national de développement des pêches
INE	Institut national des statistiques
MEAP	Ministère de l’environnement, de l’agriculture et de la pêche
MFP	Ministère des finances et du plan
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme (dans le cadre du PDDAA)
UE	Union européenne
UGP	Unité de gestion du projet

I. CONTEXTE/ENCADREMENT DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. Le décret-loi n°17/87 du 18 mars 1987 fixe les principes généraux de la politique d’aménagement des ressources halieutiques. L’exercice de l’activité de pêche y est décrit d’une manière très simple. L’article VI indique que les critères de la distinction entre la pêche artisanale et industrielle seront définis par voie réglementaire. Le décret réglementaire n°97/87 du 5 septembre 1987 définit les unités de pêche comme suit:

« Les embarcations de la pêche artisanale sont celles dont:

- a) la taille est égale ou inférieure à 55 mètres cubiques;*
- b) la relation entre la puissance du moteur et le TJB soit égale ou inférieure à 4 chevaux par tonneau jauge brute».*

« Les embarcations de pêche industrielle sont les embarcations de pêche qui ne sont pas incluses dans cette définition.»

I.2. Cette définition est inadéquate et inadaptée à la réalité de la pêche cap-verdienne. De ce fait, le présent projet considère comme unités industrielles dans les pêcheries cap-verdiennes, celles dont les longueurs sont comprises entre 10 et 24 m. Pour les unités restantes, d’autres solutions sont en cours.

I.3. Cette définition comprend aussi les bateaux de 11 m en fibre de verre acquis dans les projets financés par la Banque africaine de développement (BAD). Actuellement, ces bateaux ne fonctionnent pas régulièrement à cause de fréquentes pannes de moteurs. Leurs coûts de manutention et de réparation sont très élevés, réduisant considérablement leur performance et rentabilité. Suite à plusieurs ateliers avec les opérateurs desdits navires, la mauvaise qualité des moteurs a été identifiée comme principale cause de leur mauvais fonctionnement. Elle refléterait les véritables contraintes du sous-secteur et sa résolution constituerait la principale pour la redynamisation du sous-secteur.

I.4. Un projet prenant en charge la résolution du problème a été adopté par le gouvernement dans les Grandes options du plan (GOP), dans le cadre de la promotion de la capacité des entrepreneurs nationaux, par une amélioration de la compétitivité et la croissance de leurs activités et le développement des infrastructures économiques de base. A cette fin, ce projet constitue une priorité du gouvernement pour le secteur des pêches.

B. Généralités

(i) Environnement économique et social

I.5. **Cadre macroéconomique.** L’environnement économique national s’est caractérisé, dans la seconde moitié de la décennie 90, par une croissance du Produit interne brut (PIB) d’environ 7,5% en 1995² et 8% en 2001³ sous l’impulsion des réformes économiques et aussi grâce à la conjoncture internationale favorable.

² Source: Comptes Nationaux, Résultats définitifs 1993–1995, INE.

³ Source: Estimative de la Banque du Cap-Vert, Bulletin Economique, décembre 2000, publié sur le site web de la BCV.

I.6. La croissance de l’investissement et l’expansion de la consommation des familles seraient à l’origine de la croissance rapide du PIB par tête d’habitant, qui a triplé entre 1993 et 2001 (avec une augmentation de 404 dollars ce qui représente une croissance relative de 45%). Cette situation encourage et force la croissance de la demande interne et des exportations, en particulier celles du secteur des services. Le terme investissement correspond non seulement à l’investissement public, mais aussi à des investissements privés nationaux et étrangers.

I.7. La participation des pêches en valeur ajoutée dans le PIB brut est très faible. Au début des années 90, sa participation était de 2% et est passé à 1% en 2000 (MFP, 2001). Le taux d’inflation, comme indicateur important de l’économie réelle, diminue depuis 1993.

I.8. Le chômage affecte plus fortement les jeunes et les femmes, en particulier dans les zones rurales. La population active représente 33% de la population totale dont 23,9% pour le secteur primaire, 19% pour le secteur secondaire et 57,1% pour le secteur des services⁴, ce dernier ayant bénéficié le plus d’investissements au long de la dernière décennie. Le taux de chômage en 2000 était de 17,4% et touchait principalement les femmes et les jeunes⁵. Les îles de Sal, S. Nicolau, Santiago et Boa Vista considérées comme zones d’intervention du projet, ont les plus forts taux de chômage, respectivement 44, 37, 33 et 48%⁶.

I.9. Le secteur de la santé a connu une nette amélioration au fil des ans. Le taux de mortalité infantile était de 29,1 pour mille en 1999 et tendait à diminuer, ce qui indique une amélioration de la qualité de vie de la population.

I.10. **Pauvreté.** La lutte contre la pauvreté constitue un des grands objectifs stratégiques du Gouvernement du Cap–Vert. Selon l’enquête sur les dépenses et recettes des familles réalisée par l’Institut national des statistiques (INE) en 2001/2002, 37% de la population résidente au Cap–Vert est pauvre et 20% vit dans la pauvreté absolue. Près de 46% des pauvres vivent dans les zones rurales. En ce qui concerne les îles considérées zones d’intervention du projet, le diagnostic de la situation de la pauvreté est la suivante:

Îles	Pauvres	Très pauvres	Population rurale
Santiago	37	20	48
S. Nicolau	40	24	60
Sal	13	6	10
Boavista	13	2	52

I.11. La pêche est le secteur d’activité, qui avec l’agriculture et la production animale, emploie près de 93% des pauvres. De ce fait, sa durabilité en termes économiques et financiers est fondamentale dans le cadre de la réduction de la pauvreté du Cap–vert.

(ii) La pêche industrielle

I.12. La pêcherie industrielle a débuté à la fin des années 70 avec l’introduction de trois bateaux de 36 m en acier, suivis de plusieurs autres à partir de 1986. Ils appartenaient à l’Etat et étaient gérés par une entreprise publique, la PESCAVE. Les investissements privés sont limités.

⁴ Rapport sur la population et développement – Direction Générale des Statistiques.

⁵ Recensement 2000.

⁶ World Bank (2002), *African Development Indicators* et Annuaire Statistique (1995).

I.13. **Captures.** La production halieutique industrielle a progressivement augmenté en fonction de l'accroissement de l'effort de pêche. En 1997, les captures ont atteint environ un niveau record de 4 700 t. Elles représentaient 49% des captures totales, et sont tombées à environ 2 850 t en 2000, soit 1/3 des captures du secteur. La capture industrielle par espèce en l'an 2000 est représentée par le tableau suivant:

Participation des espèces dans la capture industrielle par région (2000)				
Île	Thonidés (t)	%	Petits pélagiques (t)	%
Sotavento	493	28,3	677	35,8
Barlavento	1 249	71,7	1 215	64,2
Total	1 742	100,0	1 892	100,0

I.14. Le débarquement de thonidés dans la région de Barlavento est environ 2,5 fois supérieur que dans la région de Sotavento, tandis que pour les petits pélagiques, il est 1,8 fois supérieur. Toutefois, on note que dans la région de Barlavento, 49% des débarquements sont constitués par les thonidés et 47% par les petits pélagiques. Tandis que dans la région de Sotavento, 39% des captures sont constituées par les thonidés et 53% par les petits pélagiques. Les données statistiques de l'INDP (2000) indiquent l'existence de 75 bateaux de pêche industrielle qui opèrent et débarquent leurs captures dans les régions de Barlavento (42 unités pour 56%) et Sotavento (33 unités pour 44%). Ces bateaux utilisent des filets maillant et des lignes. Environ 67% du total des débarquements effectués dans la région de Barlavento sont destinés aux usines de conserve locales. La répartition du nombre de marins pêcheurs embarqués dans les bateaux industriels est le suivant (Source: INDP Bulletin statistique, 2000):

	Sotavento		Barlavento	
Nombre de pêcheurs	334	46%	387	54%

I.15. **Productivité.** La capture par unité d'effort (CPUE) constitue l'indicateur utilisé statistiquement pour estimer la productivité du secteur de la pêche industrielle. Elle mesure la capture moyenne par jour de mer. De 1992 à 1997, la CPUE a diminué de près de 46% et de 1997 à 2000, elle a diminué de 54%.

CPUE du secteur de la pêche industrielle			
Année	Capture (tonnes)	Effort (jours de mer)	CPUE (kg)
1990	1 644	2 021	813,46
1991	2 494	2 053	1 214,81
1992	2 265	1 304	1 736,96
1993	2 171	1 980	1 096,46
1994	2 909	2 829	1 028,28
1995	3 948	3 106	1 271,09
1996	4 243	3 426	1 238,47
1997	4 707	5 057	930,79
1998	4 218	5 359	787,09
1999	4 403	5 949	740,12
2000	3 844	4 822	797,18

I.16. **Les infrastructures de froid.** A ses débuts, le développement de la pêche industrielle a été stimulé par la construction de quelques infrastructures d'appui qui ont eu comme objectif l'amélioration des conditions de débarquement, commercialisation et conservation des captures. D'importants investissements en infrastructures de froid, portuaires et réparation et construction navale, ont été faits.

I.17. Après l’indépendance, les premières infrastructures de froid, pour la pêche industrielle, INTERBASE et SALMAR, ont été construites respectivement dans les îles de São Vicente et Sal. La capacité de production nominale des machines de fabrication de glace pour chacune de ces structures est de 10 t/jour et celle de stockage d’environ 26 000 m² pour INTERBASE et 7 600 m² pour SALMAR.

I.18. D’importants investissements ont été réalisés dans la décennie 90 dans le domaine des infrastructures de froid, ce qui a permis une augmentation considérable de la capacité installée de production journalière de glace et de froid. Notamment, INTERBASE, a été dotée de 1 500 t de stockage, en trois compartiments de 300 t, de deux bassins à saumure de 24 t/jour et de moyens de congélation (à plaque de 1,2 t et un tunnel rapide de 7 t/8 heures. En même temps, ont été construits l’entrepôt frigorifique de Praia (fabrique de glace de 10 t/jour, chambre frigorifiques à -25°C de 270 m², tunnel 8 t/8 heures) et le complexe de Cova Inglesa à Mindelo, avec des capacités assez similaires (Source: Diagnostic socioéconomique de la pêche industrielle, INDP). Récemment, d’importants investissements ont été réalisés avec l’extension du quai de pêche de Praia et l’implantation d’une nouvelle machine à glace d’une capacité de 10 t/jour.

I.19. **Infrastructures portuaires.** Les îles de Santiago et São Vicente sont les seules îles qui disposent de structures portuaires exclusives et appropriées pour les activités de la pêche industrielle. A Praia, a été construit en 1992 (Coopération japonaise) une extension du quai (longueur de 55 m et 24,5 m de largeur); un brise-lames (80 m de longueur et 19,5 m de largeur) et 25 petites cabines pour garder les matériels de pêche.

I.20. A São Vicente, l’accostage et le débarquement des bateaux de pêche industrielle sont faits sur le quai de pêche de Cova Inglesa construit dans le cadre de la coopération japonaise. Dans les autres îles, en particulier à Sal, São Nicolau et Santon Antinoë, les bateaux de pêche industrielle utilisent le quai commercial.

I.21. **Industries de transformation.** Aujourd’hui, le tissu industriel national de transformation de poisson est réduit à quatre unités de transformation toutes situées dans la région de Barlavento, plus particulièrement à São Vicente (La Tradition, Frescobaldi et Suc la), à São Nicolau et Sal. Les exportations de conserves et le volume d’affaires ont connu une augmentation de 1996 (332 t) à 1998 (372 t); cependant, en 1999 on registre avec 237 t, une baisse d’environ 50%.

(iii) *Les contraintes du sous-secteur*

I.22. La pêche industrielle est un secteur qui se caractérise par des contraintes diverses:

I.23. **Faible capacité technique et financière** des opérateurs privés nationaux dans la gestion des unités de pêche industrielle qui se reflète, d’une manière générale, dans le non-accomplissement de leurs obligations financières vis-à-vis des institutions de crédit et de réaliser les petits investissements nécessaires à la bonne marche de leurs activités. Ceci entraîne un vieillissement précoce des unités et la qualité des captures et des produits traités selon les normes actuellement exigées sur le marché international.

I.24. **Inadéquation des infrastructures d’appui.** Celles qui existent sont généralement obsolètes et certaines se sont très dégradées et nécessitent une profonde réhabilitation, de manière à les adapter aux besoins du secteur. C’est le cas des infrastructures de Tarragona et de São Nicolau.

I.25. **Etat de dégradation des embarcations industrielles.** Un grand nombre de bateaux de pêche industrielle se trouvent inopérants/à l’arrêt à cause de la dégradation de la coque ou d’une sérieuse panne de moteur. Il s’avère donc nécessaire de prendre des mesures ponctuelles et urgentes visant à les réhabiliter/remettre en activité. Cette situation a déjà fait l’objet de plusieurs rapports, études et constatations. Cependant, une enquête détaillée plus récente est indispensable dans une perspective de remise en état de la flotte industrielle.

I.26. **Inefficience des organisations professionnelles des opérateurs industriels.** L’Association des opérateurs doit constituer le noyau de développement du secteur. Elle devrait être dotée d’une bonne organisation, et répondre aux exigences de la profession, tout en facilitant les structures en appui au sous–secteur, notamment les banques et services centraux. Une telle situation facilitera le processus de gestion participative de la pêche, stratégie la plus adéquate pour une exploitation soutenable et durable des ressources.

I.27. **Le traitement, la commercialisation et conservation du poisson dans des conditions d’hygiène satisfaisantes** constituent l’un des objectifs prioritaires à atteindre ces prochaines années. Pour y arriver, il faudra instituer la vente à la criée au Port de Praia, prendre les mesures conséquentes de gestion et d’organisation des dépendances de la criée et appuyer les opérateurs privés pour financer les équipements indispensables.

(iv) **Les atouts du sous–secteur**

I.28. Malgré ces contraintes, la pêche industrielle offre des opportunités/potentialités qui permettent d’améliorer les performances du secteur dans le cadre d’un développement durable. Les plus importantes sont:

I.29. **Quelques ressources halieutiques seraient inexploitées.** Le potentiel de ressources est estimé entre 32 000 et 41 000 t et est représenté essentiellement par les grandes espèces pélagiques océaniques et les petits pélagiques côtiers. Les espèces démersales dont les langoustes, existent mais en quantité limitée. Les captures totales durant les 10 dernières années sont estimées à environ 8 000 t (en moyenne), apparemment en deçà des potentialités comme l’indique le tableau ci–après⁷. Les thonidés sont les espèces cibles de la pêche industrielle.

Potentiel halieutique et disponibilités par groupes d’espèces			
Ressources***	Potentiel* (t)	Captures moyennes (1990–2001)	Disponibilité (t)
Thonidés + Serranidés	25 000 – 30 000	3 430**	21 570 – 26 570
Pélagiques côtiers	2 500 – 6 500	3 100	1 400 – 3 400
Démersaux	3 000 – 5 000	950	2 050 – 4 050
Langouste rose	?	50 – 75	?
Langouste verte	?	40	?
Total ZEE	32 590 – 41 615	7 539	25 051 – 34 077

* Source: Réunion nationale de la recherche halieutique, 1996; ** Capture moyenne de 1994–2001 y compris les données de la flottille étrangère; *** pour langouste marron et de pierre, il n’existe pas de données sur le potentiel.

⁷ Diagnóstico de Pesca Industrial – INDP (2004).

II. ZONE DU PROJET

II.1. Le projet aura une portée nationale, mais bénéficiera plus particulièrement aux îles de plus grande tradition de pêche industrielle et disposant d’un grand marché de transformation et/ou de consommation des produits, à savoir: Santiago, S. Vicente, S. Nicolau et Sal (voir carte en Appendice).

II.2. **Marché de transformation.** Les seules usines de conserve opérationnelles se situent à São Vicente et à São Nicolau et les principaux produits sont le thon et le maquereau. Ces unités (FRESCOMAR, IBERMAR et SUCLA) manquent souvent de matière première à cause de l’armement local en très mauvais état de fonctionnement, qui ne permet pas un approvisionnement régulier et suffisant. La quantité transformée par jour est en deçà de la capacité totale de ces trois unités qui est d’environ 30 t/jour. On estime qu’elles transforment en moyenne des quantités inférieures à moins de 18% de leurs capacités installées.

II.3. **Marché touristique interne.** Les îles de Sal et Boavista constituent de bons marchés d’écoulement des produits halieutique du fait de leurs infrastructures touristiques. Les captures peuvent être débarquées à Sal transformées en filets frais et vendues dans les différents hôtels à des prix élevés. La valeur ajoutée de ces produits constitue des forts enjeux pour la rentabilité de l’activité industrielle.

II.4. **Marché d’exportation.** Un des objectifs assignés au secteur est d’augmenter le niveau des exportations de produits halieutiques. Sal qui dispose d’un aéroport international, facilitera l’écoulement des produits frais vers les grands centres de consommation de l’UE, des Etats–Unis et de l’Afrique du Sud. Outre les produits frais, d’autres transformés localement seront aussi exportés avec une plus grande valeur ajoutée, en particulier les conserves.

II.5. **Attraction commerciale.** L’île de Santiago, où se situe la capitale du pays Praia, dispose d’un marché qui, durant ces dernières années, a attiré la flottille de pêche industrielle qui y a débarqué ses captures en raison des facilités offertes par le quai de pêche et ses infrastructures d’appui à terre (machines à glace, chambres frigorifiques entre autres), la dimension de la demande et le pouvoir d’achat, aboutissant à des prix de vente très élevés de la production, qui ne se rencontrent dans aucun des autres points de débarquement du pays.

II.6. En 2002, au quai de Praia ont été effectués 1 743 débarquements, près de 21% en plus que l’année précédente. Les débarquements étaient composés d’environ 533 t de thonidés vendues à un prix moyen de 200 escudos/kg, de 810 t de petits pélagiques, à un prix moyen de 85 escudos/kg et de 120 t d’espèces démersales vendues à un prix moyen de 275 escudos/kg⁸.

II.7. Il faut noter que tout le poisson commercialisé à Praia ne correspond pas seulement aux captures débarquées par les unités industrielles à l’attache du quai de Praia, mais une importante quantité de poissons vient aussi des autres îles, en particulier de l’île de São Vicente (thonidés et petits pélagiques) et de Brava (espèces démersales).

II.8. L’île de Santiago a été choisie comme zone principale des activités du projet puisqu’elle offre des avantages qui permettent la rentabilité de la flotte industrielle et les activités de l’industrie annexe. La mise en œuvre d’un projet de réhabilitation de la flotte industrielle bénéficiera donc aux armateurs des unités de pêche industrielle, mais aussi aux autres opérateurs de la filière: ceux de l’entretien, l’avitaillement, stockage, transformation et expéditions.

⁸ Statistique du quai de pêche de Praia.

III. JUSTIFICATION

III.1. Suivant les grandes options de développement économique et social, dont la politique de réduction de la pauvreté, la stratégie de développement du secteur des pêches a fait l’objet de plusieurs processus de relance de la pêche industrielle. Il en est de l’acquisition de 10 unités de pêche industrielle dont l’objectif était d’accéder aux ressources inexploitées par la pêche artisanale et d’augmenter le volume des captures et dynamiser l’industrie de transformation.

III.2. Toutefois, pour des raisons diverses, l’exploitation de ces unités de pêche n’a pas donné les résultats escomptés concernant l’augmentation du volume de production et des exportations. Les causes de cet échec ont été analysées et découlent d’une part, du grand pourcentage de bateaux qui, pour des raisons de pannes fréquentes de moteurs inadaptés et fragiles, n’a pas fonctionné; et d’autre part, des difficultés d’exporter vers les marchés de l’Union européenne pour non-conformité des produits locaux avec les normes sanitaires exigées à l’entrée dans ces marchés.

III.3. Le but d’un projet de réhabilitation de la flotte industrielle cap-verdienne serait de trouver les voies et moyens de rendre les unités de pêche plus opérationnelles donc plus productives, d’assurer l’approvisionnement régulier des unités de traitement à terre et d’exporter des produits suivant les conditions exigées par les marchés visés.

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. Si le but du projet vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté des ménages des pêcheurs et des agents de commercialisation, constituant la principale fraction des pauvres du pays, son *objectif général* vise à améliorer les conditions de vie des opérateurs et pêcheurs de la pêche industrielle.

IV.2. Les *objectifs spécifiques* sont:

- assurer durablement l’exploitation de toutes les potentialités halieutiques, notamment celles qui ne sont pas à la portée de la pêche artisanale;
- renforcer les capacités techniques et de gestion des opérateurs de la pêche industrielle;
- améliorer les capacités de transformation et de commercialisation des captures, en visant non seulement le marché touristique national émergent mais aussi le marché de l’exportation.

V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. Le projet aura une durée de quatre ans et sa mise en œuvre permettra de surmonter les contraintes identifiées et d’atteindre les objectifs attendus. Son exécution s’appuiera sur cinq composantes principales.

Composante 1: Création d’un Fonds de réhabilitation des unités de pêche industrielles

V.2. Pour permettre d’augmenter la productivité des unités de pêche, en réduisant le pourcentage de bateaux de pêche inopérants, un fonds de réhabilitation de la pêche industrielle (FRPI) (et industries annexes), sera mis à la disposition des opérateurs et servira à:

- la réparation/substitution des moteurs et réparation des coques des unités de pêche;
- améliorer les conditions sanitaires de transformation/conservation du poisson destiné à l’exportation.

V.3. La gestion de ce fonds sera confiée à une institution financière sur la base de normes pré-établies. Le gouvernement bonifiera les taux d’intérêt sur les crédits accordés dans le cadre de ce fonds et avec l’appui des bailleurs accordera en plus un Fonds de Garantie de ces crédits. Il faut souligner que le taux d’intérêt commercial en vigueur au Cap-Vert est de 14%, taux prohibitif pour la relance de la pêche industrielle.

V.4. Les activités suivantes seront financées:

- substitution/réparation des moteurs des bateaux;
- réparation de la coque;
- réparation des structures de conservation de poisson à bord (cale), adaptation de bateaux aux normes exigées pour l’exportation du poisson;
- réparation/substitution/acquisition de moyens de navigation et détection de poisson.

V.5. Le montant total des investissements pour chaque unité ne devrait pas dépasser 20% de la valeur du bateau. Une évaluation faite par des spécialistes permettra de déterminer cette valeur.

Composante 2: Fonds de réhabilitation/opérationnalisation des infrastructures d’appui à terre et de commercialisation

V.6. Ce fonds est destiné à:

- Réparer les quais de pêche, en particulier celui de Tarrafal de São Nicolau. Cette réparation facilitera le débarquement du poisson provenant des unités de pêche qui ont bénéficié des crédits de réhabilitation et dont les captures sont destinées principalement à l’unité de transformation du poisson de Tarrafal, en cours de modernisation dans le cadre d’un financement de la BADEA⁹.
- Installation et fonctionnement d’une criée au Port de Praia. L’installation inclut l’acquisition de tous les équipements et matériels indispensables au fonctionnement de la criée.
- Bonification du taux d’intérêt d’un crédit pour l’acquisition de structures frigorifiques mobiles. Cette bonification s’applique à l’acquisition d’équipements frigorifiques mobiles pour le transport du poisson dans de bonnes conditions sanitaires, de la criée vers les marchés de consommation.
- Construction et équipement d’un marché de poisson pour la vente de gros à Praia.
- Financement de quatre nouvelles machines à glace aux opérateurs privés des îles de Sal, Boa Vista, Brava et réhabilitation de deux machines à São Nicolau.

⁹ Banque arabe pour le développement économique de l’Afrique.

- Financement de trois petites unités de transformation de poisson aux opérateurs privés créant pour cofinancer la création de petites unités de transformation de poisson frais visant le marché touristique national en développement. La production portera sur la production de filets de poisson frais et congelés en plus de longues de thon et affins.
- Financement de l’adaptation des unités de transformation existantes pour les mettre aux normes sanitaires exigées au niveau international.

Composante 3: Construction d’un centre d’approvisionnement en appât

V.7. Au Cap–vert, une des principales contraintes au développement de la pêche industrielle du thon réside dans la disponibilité souvent irrégulière de l’appât vivant, en particulier pour la pêche à la canne du lista (skipjack, localement appelé *gaiado*). Différentes solutions ont été avancées et la création d’une structure dite « centre d’appât pour la pêche industrielle » semble la plus consensuelle.

V.8. L’appât capturé dans la ZEE des pays voisins de la côte africaine sera transporté par bateau qui sera acquis et réhabilité à cet effet. Plusieurs études réalisées démontrent la rentabilité économique et financière d’un tel projet dans un processus de relance de la pêche industrielle cap–verdienne. Les activités suivantes seront financées: achat et/ou réhabilitation d’un bateau de transport d’appât vivant; confection de filets pour la capture de l’appât; construction de viviers pour stocker l’appât et acquisition de petits équipements de manutention.

Composante 4: Formation

V.9. La composante formation est prioritaire car la faible capacité technique, organisationnelle et de gestion des opérateurs, à tous les niveaux et dans toutes les activités, notamment celles indiquées dans les composantes précédentes, constitue une des principales contraintes au développement de la pêche industrielle au Cap–Vert.

V.10. Sommairement résumé, les formations indispensables portent sur:

- *Formation et recyclage des mécaniciens.* Il s’agit de former les mécaniciens à l’emploi et la maintenance des moteurs acquis dans le cadre de la réhabilitation de la flotte industrielle.
- *Formation en conservation de poisson:* Elle comprend les domaines de transformation du poisson frais, en particulier le filetage selon les normes des pays importateurs dont le HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point System*) de l’UE. Elle s’appliquera à l’emploi dans les unités de transformation du poisson, comme à celui des unités de pêche.
- *Formation en technique de stockage et gestion d’appât vivant.*
- *Formation en gestion et fonctionnement de vente à la criée.*
- *Formation en manutention et fonctionnement de systèmes de froid.* Les propriétaires et opérateurs des unités de production de glace et de froid bénéficieront d’une assistance.
- *Formation en gestion technique et financière des unités de pêche et de transformation.* Il s’agit d’inculquer aux armateurs et opérateurs de la pêche industrielle, l’importance d’une bonne gestion technique et financière des unités de pêche et de transformation des captures, notamment un suivi comptable des comptes dépenses/recettes est préalable à

toute nouvelle décision d’investissements additionnels. Cette formation sera réalisée dans les zones de Barlavento (Praia) et Sotavento (Mindelo).

- *Formation dans le domaine commercial.* Elle est destinée aux armateurs de la pêche industrielle, aux propriétaires/gérants des unités de transformation du poisson et ciblera les marchés internationaux en particulier ceux de l’UE et de la sous-région.

Composante 5: Appui institutionnel à l’Association des armateurs de pêche industrielle et à l’Unité de gestion du projet

V.11. Pour mieux organiser leur profession et former leurs classes dirigeantes, et afin d’améliorer leur performance et capacité technique et de gestion, les opérateurs industriels ont besoin d’un appui institutionnel. De même, il est indispensable d’appuyer l’UGP dans sa composante logistique et administrative.

V.12. L’appui technique aux opérateurs industriels et à l’Unité de gestion du projet (UGP) sera assuré par une assistance technique nationale et internationale. Il s’agira d’analyser et de solutionner les causes majeures de l’insuccès des opérateurs, et par la formation et l’organisation, améliorer leur capacité technique et de gestion. L’assistance technique nécessaire et indispensable pour le succès de ce projet est décrit dans le Chapitre XI.

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Le coût total estimatif du Projet est d’environ 6 millions de \$EU, hors taxes et douanes. Ce coût est composé à 57% en monnaie locale et à 43% en devises.

VI.2. Les coûts ont été estimés à partir des prix en vigueur au Cap-Vert, au moment de l’élaboration du projet. Ces prix ont été recueillis auprès des services spécialisés privés et publics nationaux et aussi auprès des fournisseurs européens d’équipements et matériels divers. Un pourcentage de 10% comme taux d’imprévu a été appliqué sur tous les équipements et services y compris sur la formation, le personnel, l’assistance technique et les coûts de fonctionnement. Egalement, un taux d’inflation de 10% a été pris en compte sur les dépenses en monnaie locale et de 8% sur les dépenses en devises. Le coût total des imprévus et de l’inflation est de 0,8 million de \$EU. Le tableau suivant indique le résumé des coûts par composante.

Résumé des coûts du projet, par composante					
Composantes	Monnaie locale	Devises	Total ('000 \$EU)	% devises	% total
1. Création d’un Fonds de réhabilitation des unités de pêche industrielles	1 690	724	2 415	30	47
2. Fonds de réhabilitation/opérationnalisation des infrastructures d’appui à terre et de commercialisation	534	801	1 335	60	26
3. Construction d’un centre d’approvisionnement en appât	105	593	697	85	13
4. Formation	123	66	189	35	4
5. Appui institutionnel à l’Association des armateurs de pêche industrielle et à l’Unité de gestion du projet (UGP)	415	46	462	10	91
Total coûts de base	2 867	2 230	5 098	44	100
Imprévus	287	223	510	44	10
Inflation	286	112	398	28	8
Coût total du projet – en milliers de \$EU	3 440	2 565	6 006	43	118

VI.3. Le coût du projet par composante et par an, est le suivant:

Résumé des coûts du projet, par composante et par an					
Composantes	Total (‘000 \$EU)	An 1	An 2	An 3	An 4
1. Création d’un Fonds de réhabilitation des unités de pêche industrielles	2 414	241	724	966	483
2. Fonds de réhabilitation/opérationnalisation des infrastructures d’appui à terre et de commercialisation	1 334	200	400	400	334
3. Construction d’un centre d’approvisionnement en appât	697	69	488	70	70
4. Formation	191	39	94	29	29
5. Appui institutionnel à l’Association des armateurs de pêche industrielle et à l’Unité de gestion du projet (UGP)	462	185	93	92	92
Total coûts de base	5 098	734	1 799	1 557	1 008
Imprévus	512	128	128	128	128
Inflation	396	99	99	99	99
Coût total du projet – en milliers de \$EU	6 006	961	2026	1 784	1 235
Devises	2 565	641	641	641	641

VII. SOURCES POSSIBLES DE FINANCEMENT

VII.1. Environ 10% du coût du projet seront financés par le budget de l’Etat, et le financement complémentaire d’environ 90% sera couvert par les institutions financières internationales, la coopération bilatérale et les institutions de financement privées et publiques du Cap–Vert.

VIII. BÉNÉFICES ESCOMPTÉS

VIII.1. Les principaux bénéfices attendus de la mise en œuvre du projet sont:

- l’amélioration de la rentabilité économique et financière du sous–secteur de la pêche industrielle;
- l’augmentation en quantité et valeur ajoutée des exportations;
- l’amélioration de la qualité des produits commercialisés;
- l’approvisionnement du marché touristique national en produits ayant une plus grande valeur ajoutée;
- l’amélioration des revenus des opérateurs et marins pêcheurs.

VIII.2. Le projet permettra de réduire le taux de pauvreté particulièrement élevé dans les communautés de pêche et autres secteurs de développement local, en particulier le secteur touristique.

VIII.3. Concernant la relation coût/bénéfice, les justifications sont analysées ci–après du point de vue économique et social.

IX. JUSTIFICATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DU PROJET

IX.1. Les justifications économiques et financières ont été étudiées à partir des comptes d’exploitation des quatre cas suivants:

- l’exploitation d’une unité de pêche industrielle de 11 mètres avec filet maillant pour la capture de pélagiques;
- l’exploitation d’une unité de 24 mètres pour la pêche de thonidés;
- l’exploitation d’une unité de fabrication de glace d’une capacité de 5 t/24 heures;
- l’exploitation d’une unité de transformation de poisson frais pour la consommation locale et pour l’exportation.

IX.2. Les prêts pour la réhabilitation des unités de pêche et de production de glace et de froid seront octroyés aux conditions suivantes: montant du prêt: 25% de la valeur (évaluation officielle) de l’équipement existant; taux d’intérêt (préférentiel) équivalent à 7%/an; durée de remboursement: 5 ans et période de grâce: 6 mois.

A. Analyse financière des unités de pêche de 11 mètres

IX.3. S’agissant d’embarcations existantes qui nécessitent une profonde réhabilitation au niveau des machines de propulsion, de la coque et d’une adaptation aux normes sanitaires, deux situations ont été analysées:

- **Situation sans projet:** il s’agit d’embarcations existantes dont les conditions de fonctionnement ne changent pas. Elles ont un pourcentage d’activité faible à cause des pannes fréquentes de moteur.
- **Situation avec projet:** il s’agit de projections sur la rentabilité d’une embarcation réhabilitée sur un crédit couvrant 25% de la valeur expertisée (estimée à 9 millions d’ECV).

IX.4. Pour la situation sans projet, les données sont réelles (2003) et sont celles d’une embarcation en cours d’exploitation à São Vicente. Les difficultés de rentabilité de ce type d’unité sont évidentes. Par contre, dans la situation avec projet, la remise en état de l’unité de pêche montre que les bateaux sont totalement opérationnels et leurs captures nettement améliorées. Le tableau suivant résume les deux situations.

	Sans projet	Avec projet
Mois d’activités	6	11
Capture annuelle (tonnes)	120	200
Volume d’affaires (moyenne annuelle)	3 360 contos	6 306 contos
Coûts d’opération (moyenne annuelle)	2 688 contos	3 780 contos
Résultat liquide d’exploitation (moyenne annuelle)	672 contos	2 427 contos

IX.5. Il existe une grande différence de captures entre les deux situations.

IX.6. La capture moyenne annuelle après la réhabilitation est de près de 200 t/an et est commercialisée à 28 000 ECV/t auprès des conserveries. Les embarcations opèrent 10 mois par an la

première année et 11 mois les années suivantes. Les coûts totaux sont de 3,5 millions d’ECV dès la première année et 385 000 ECV les années suivantes.

IX.7. Tandis que les embarcations sans réhabilitation pêchent en moyenne 120 t/an et opèrent 6 mois par an. Les coûts d’exploitation sont plus élevés à cause de la manutention des moteurs et de la coque. Ces coûts sont estimés à 4 millions d’ECV les deux premières années et augmentent de 20% les années suivantes.

IX.8. Dans la *situation sans projet*, la rentabilité des embarcations est très faible et on note que le projet gère un solde de caisse liquide moyen de 672 000 ECV durant les cinq premières années.

IX.9. Dans la *situation avec projet*, les projections financières indiquent une bonne rentabilité des embarcations. La valeur actualisée liquide est positive et équivalente à 3,75 millions d’ECV par an, le taux interne de rentabilité est d’environ 70% sur la base d’un taux d’actualisation équivalente au coût d’opportunité du capital de 14%.

B. Analyse financière des unités de pêche de 24 mètres

IX.10. Le compte d’exploitation annuel des bateaux de 24 m a été fait sur la base des hypothèses suivantes:

	Sans projet	Avec projet
Mois d’activité	6	11
Capture annuelle (tonnes)	130	260
Thonidés	80	160
Petits pélagiques	50	100
Volume d’affaires	4 704 contos	9 408 contos
Coûts d’opération	3 180 contos	4 770 contos
Résultat d’exploitation	1 524 contos	4 462 contos

IX.11. De ce tableau, on remarque que les résultats de la situation avec projet sont nettement meilleurs en raison d’un plus grand nombre de jours de pêche, du fait de la remise en état des unités de pêche. La capture moyenne annuelle après la réhabilitation est d’environ 260 t, soit 160 t de thonidés et 100 t de petits pélagiques, en particulier le maquereau. Ces unités utilisent deux types d’engins en fonction de la disponibilité et de la saisonnalité des ressources cibles. Pendant 5 mois, elles capturent les thonidés avec la canne, la ligne et les filets pour les petits thonidés, et les autres 6 mois, les petits pélagiques à l’aide de filets maillant. Toute la production est vendue aux conserveries à un prix de 28 000 ECV et 35 000 ECV par tonne, respectivement, pour les thons et le maquereau.

IX.12. Suivant ces hypothèses et considérant un investissement de réhabilitation de ces unités, la moyenne du résultat liquide d’exploitation de ces bateaux pendant cinq ans sera de 4,46 millions d’ECV, découlant d’un coût moyen annuel d’exploitation de 4,77 millions d’ECV et d’une valeur brute de production d’environ 9,4 millions d’ECV.

IX.13. Dans une situation sans projet, les bateaux opèrent 6 mois par an et génèrent une valeur actualisée liquide de 1,76 millions d’ECV et un taux interne de rentabilité de 31,4%. Les cash flows ont été actualisés à un coût d’opportunité du capital de 14%. Ce sont des unités qui disposent de vieilles installations de propulsions et les fréquentes pannes empêchent toute activité ce qui aggrave encore plus la situation économique et financière du secteur. La fragilité financière de la situation sans projet constitue aujourd’hui encore une des plus grandes contraintes de la flotte de pêche

industrielle. Il s'avère donc nécessaire de réaliser de nouveaux investissements visant la réhabilitation de cette flottille.

C. Analyse financière des petites unités de transformation du poisson

IX.14. **Hypothèses d'exploitation.** Le projet financera des opérateurs privés, par l'intermédiaire d'institutions financières, à hauteur d'un montant de 3,5 millions d'ECV pour réhabiliter ou créer de petites unités de transformation du poisson. Il s'agit de petites unités réalisées en conformité avec les normes européennes, équipées avec le matériel indispensable, en particulier des tables en inox, couteaux, machines d'emballage à vide, fumoirs, etc. Ces unités fonctionneront de la manière suivante:

- **Transformation du thon:** l'unité transformera le thon durant les trois mois de la pleine saison de pêche. Elle emploiera quatre personnes et transformera 250 kg/jour de thon entier, soit 15 t en 3 mois, en considérant 20 jours de travail par mois. Le prix du thon est d'environ 100 ECV/kg et le pourcentage d'utilisation d'environ 70% soit 10,5 t. Les longes de thon (emballés sous vide) représentent 40% du tonnage obtenu et seront exportées vers les Etats-Unis à un prix CIF de 6 \$EU. Le produit restant sera vendu sur le marché local à un prix de 200 ECV le kg.
- **Fumage de petits pélagiques, longes de thon et de serranidés** durant cinq mois par an, soit cent jours d'activité effective de transformation. Par mois, seront produits 600 kg de thon et serranidés avec un coefficient de transformation de 70%, soit une production totale de 2,1 t de thon transformé. Environ 420 kg soit 30% seront sous forme de longes fumées qui seront exportées ou vendues dans les restaurants et hôtels locaux au prix de 600 ECV/kg. Le reste sera vendu sur le marché public à un prix de 200 ECV/kg. Par mois, seront fumés 300 kg de maquereau, acquis à 35 ECV/kg de produit frais et vendus à 250 ECV le kg de produit fumé.
- **Poissons demersaux.** L'unité de traitement travaillera pendant 3 mois à la transformation d'espèces qui seront emballées sous vide et vendues sur le marché local. Environ 100 kg seront transformés par jour, soit 2 t/jour pendant trois mois à raison de 20 jours de travail par mois. Le coefficient de transformation est de 80%, soit au total 1,6 t/jour de poisson. Ces produits acquis à 250 ECV/kg frais, sont vendus à 320 ECV/kg après transformation.

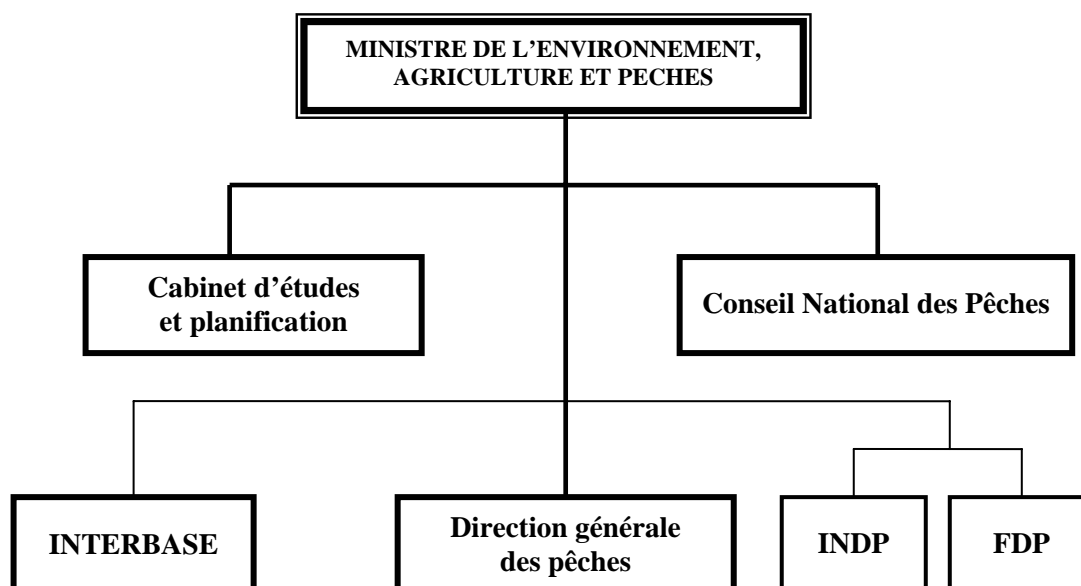
IX.15. **Exploitation et rentabilité.** Les unités de transformation vont créer une valeur ajoutée contribuant ainsi à la viabilité du sous-secteur de la pêche industrielle. Le résultat d'exploitation de chaque unité d'environ 2,3 millions d'ECV par an résultant d'une valeur brute de production d'environ 5,5 millions d'ECV et d'un coût annuel d'exploitation de 3,2 millions d'ECV. Ces unités de transformation devraient donc avoir une bonne rentabilité et un taux interne de rentabilité de 42% (basée sur un coût d'opportunité du capital de 14%).

X. CADRE INSTITUTIONNEL D’EXÉCUTION DU PROGRAMME

A. Cadre institutionnel du secteur

X.1. Le secteur des pêches (voir schéma ci-dessous) est placé sous la tutelle du Ministère de l’environnement, agriculture et pêches (MEAP) et a comme principales tâches:

- Proposer la politique des pêches et coordonner les actions indispensables à son exécution.
- Elaborer les plans sectoriels et assurer leur exécution.
- Promouvoir le développement des activités de pêches à travers la formulation de programmes et projets susceptibles d’augmenter la productivité et d’améliorer la production totale.
- Adopter des mesures permettant le suivi continu des ressources marines et établir des plans de gestion de manière à garantir une exploitation durable.
- Encourager des activités de recherche et d’expérimentation qui puissent augmenter la productivité et la production.
- Vulgariser parmi les producteurs à travers les moyens de communication, les résultats de recherche, afin d’encourager les opérateurs à adopter des alternatives d’actions plus rationnelles et économiques pour leurs activités.
- Participer à la formulation de la politique et des normes de crédit à la pêche et des modalités et conditions d’assurance de la production et la politique de prix.
- Protéger les espèces en voie d’extinction. Les stocks et les habitats fragiles de manière à préserver les ressources halieutiques.
- Stimuler la transformation industrielle, semi-industrielle et artisanale des produits de la pêche, la pratique de l’associativité, afin de bénéficier de la rationalisation des coûts de production et améliorer le niveau de vie des pêcheurs.



X.2. Le MAP comprend aussi la Direction générale de l’agriculture, de la sylviculture et de l’élevage, la Direction générale de l’environnement, la Direction générale des pêches et la Direction de la sécurité alimentaire qui sont des services de conception, d’exécution et de coordination.

X.3. La Direction générale des pêches est composée de la Direction de l’appui au développement et la Direction des affaires juridiques, de la fiscalité et de la qualité. Elle a comme principales tâches:

- Elaborer la définition de la politique sectorielle et faire exécuter les règles d’application, en matière d’exploitation et de gestion des ressources halieutiques.
- Assurer le contrôle de qualité et la fiscalisation des produits de la pêche.
- Intervenir dans le processus d’autorisation pour la création des établissements commerciaux dans le secteur des pêches.
- Participer au processus de certification de l’aptitude des entreprises à satisfaire les règles de bonne conduite dans les activités de pêche.
- Octroyer des licences de pêche à des bateaux nationaux.
- Emettre les autorisations pour l’exportation des produits de pêche.
- Donner un avis technique motivé sur les demandes d’octroi de licences de pêche à des bateaux étrangers.

X.4. Outre la DGP, l’Institut national de développement des pêches (INDP) a aussi d’importantes responsabilités dans l’exploitation et la gestion du secteur:

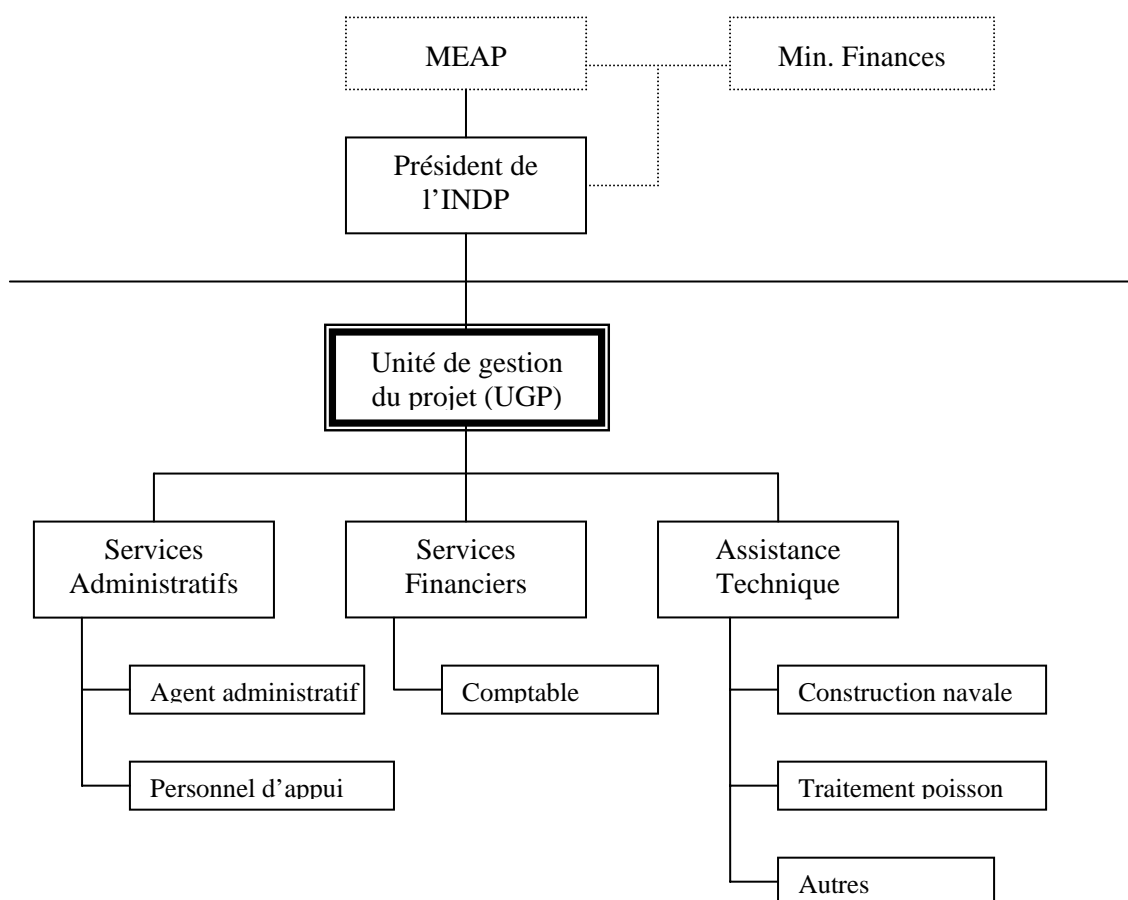
- Exécuter, coordonner et contrôler les activités de recherche appliquée.
- Contribuer à l’amélioration des techniques de pêche et de conservation/transformation des produits de la mer.

B. Cadre institutionnel d’exécution du projet/programme

X.5. Le projet sera mis en œuvre par une Unité de gestion du projet (UGP) placée au sein de l’Institut national de développement des pêches. La gestion courante sera assurée par un cadre national (coordinateur) responsable de la gestion administrative et financière.

X.6. Cette unité fonctionnera sous l’autorité administrative et financière du Président de l’INDP et sera coordonnée par le MAEP. L’unité bénéficiera des services d’une assistance technique pour la formation, les travaux d’évaluation et de suivi des investissements auprès des opérateurs.

X.7. La direction du Projet comprendra outre le coordonnateur, un comptable, un administratif, une secrétaire, un chauffeur et un spécialiste en crédit. Dans la page suivante, l’organigramme de l’UGP et son intégration dans la structure du ministère responsable des pêches et de l’INDP:



XI. ASSISTANCE TECHNIQUE

XI.1. L’assistance technique est cruciale à la bonne exécution du projet. En effet, le manque d’assistance technique a été identifié comme l’une des principales causes d’échec des Projets et Programmes mis en œuvre dans le secteur des pêches. La réussite du présent projet dépend en particulier de la minimisation des contraintes institutionnelles et techniques en faisant appel à l’assistance technique.

XI.2. L’assistance technique portera sur les activités suivantes:

- Recrutement de consultants nationaux ou internationaux pour des actions de formation citées dans la composante Formation.
- Organisation juridique administrative et institutionnelle de l’Association des opérateurs de la pêche industrielle. Le consultant aura une formation et de l’expérience dans le domaine juridique et la gestion administrative et sera responsable de la création d’une association légitime et représentative de la classe auprès d’autres institutions et du gouvernement.
- Assurer l’assistance technique pour le diagnostic et l’exécution des actions de réhabilitation des unités industrielles mais aussi pour la gestion des fonds nécessaires.

XII. RISQUES

XII.1. Le projet est exposé à des risques divers, notamment l’*insuffisance dans*:

- **la gestion des projets/programmes du secteur des pêches:** celle-ci présente souvent des insuffisances notoires: retards considérable dans le calendrier d’exécution; des objectifs rarement atteints comme la prise en compte de la priorité d’obtenir des résultats en termes de rentabilité; une confusion dans les attributions entre les responsables du projet et l’Administration de tutelle, etc. Pour se couvrir de telles insuffisances, il est proposé dans le présent projet une structure responsable et autonome, dirigée par un gestionnaire ayant une bonne expérience.
- **le suivi-évaluation:** une insuffisance dans le contrôle des opérations des crédits octroyés aux opérateurs de pêche conduit souvent à un détournement des ressources vers d’autres usages, entraînant des résultats négatifs et par conséquent, le non remboursement des crédits. Afin d’éliminer ce risque, l’UGP aura une équipe technique chargée de la réalisation des investissements. Ces derniers seront libellés par tranche, et chaque versement ne sera possible qu’après l’accord et la présentation d’un rapport d’utilisation des ressources précédemment libérées après validation par l’équipe technique affectée à cette tâche.
- **le fonctionnement du fonds de garantie:** actuellement, le secteur des pêches est un secteur très endetté et ne bénéficie d’aucun crédit des institutions financières. La pérennité du fonds de garantie est donc indispensable pour la durabilité du système de crédit.

XIII. CONDITIONS PRÉALABLES

XIII.1. Parmi les conditions qui doivent être remplies et qui conditionnent les apports des autres participants au financement et l’exécution du Projet, trois sont prioritaires:

- la création de l’Unité de gestion du projet;
- la signature d’un protocole avec une institution financière pour la gestion des fonds, suivant des conditions supportables par la nature du projet;
- la garantie de financement des 10% des coûts du projet de la part du Gouvernement du Cap–Vert.

Appendice: Carte des îles du Cap-Vert et sites du programme

